

Inscription équipe = **15€**

A ADRESSER IMPERATIVEMENT AVANT LE 24 SEPTEMBRE 2015

C.O.C.C.VOUILLE
4, Rue de Chail
TRAVERSONNE
86190 VOUILLE

Tél. 06.10.83.20.09 – email : manu.legros86@sfr.fr

Montant à payer par chèque bancaire libellé à l'ordre de :

Comité d'Organisation des Courses Cycliste de Vouillé

PROGRAMME

12h45 à 13h45 : Remise des dossards

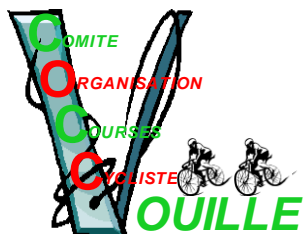
14h00 : Départ de la première équipe

16h30 : Classements

Remise des récompenses

- La meilleure équipe au temps scratch
- Les 3 premières équipes au temps compensé
- La 1^{ère} équipe mixte
- L'équipe avec le coureur le plus jeune
- Le club le plus représenté

17h15 : Vin d'honneur



Gentlemen de Vouillé (86)

Dimanche 27 Septembre 2015

ORGANISEE PAR

LE CYCLO SPORTIF CLUB DE VOUILLE

ET

**LE COMITE D'ORGANSATION DES COURSES
CYCLISTE DE VOUILLE**



ITINERAIRE

Circuit de 17,50 km à parcourir 1 fois

Départ : Vouillé, Rue du Gué Rochelin

Rue du Gué Rochelin - D7 - Carrefour D7/D27, à droite D27 - Les Loges - Carrefour D27/D21, à droite D21 - Les Essarts - D21 - Vouillé par Rue de la Croix de Mission - à droite Rue de Beausoleil - à droite Rue du Gué Rochelin

Arrivée : Vouillé, Rue du Gué Rochelin

REGLEMENT

Article 1 : Cette épreuve, organisée par le Cyclo Sportif Club de Vouillé et le Comité d'organisation des Courses Cycliste de Vouillé, se disputera par équipe de 2 coureurs (hommes, femmes ou mixte, âge minimum requis 13 ans) composée par :

- Un gentleman licencié Ufolep, FFC, FSGT, ou non licencié.
- Un entraîneur licencié Ufolep, FFC, FSGT, ou non licencié.
- *Pour les non-licenciés, joindre un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique du cyclisme en compétition.*

Article 2 : Chaque équipe pourra être suivie par une seule voiture munie du matériel de dépannage de son choix circulant en feux de croisement.

Article 3 : Les équipes partiront toutes les 3 minutes, l'ordre du départ étant déterminé par tirage au sort.

Article 4 : Les équipes devront se présenter au moins cinq minutes avant l'heure de départ. En cas de départ en retard, le temps sera pris à partir de l'heure exacte où elle aurait dû partir.

Article 5 : Toute équipe rejoignant une autre devra s'efforcer de la doubler le plus rapidement possible. En cas d'impossibilité, les équipes ne devront pas s'abriter mutuellement.

Article 6 : Les membres d'une même équipe pourront se relayer comme ils l'entendent. Il est interdit de s'abriter derrière une voiture.

Article 7 : Les temps seront comptabilisés lors du passage sur la ligne d'arrivée du 2^{ème} coureur.

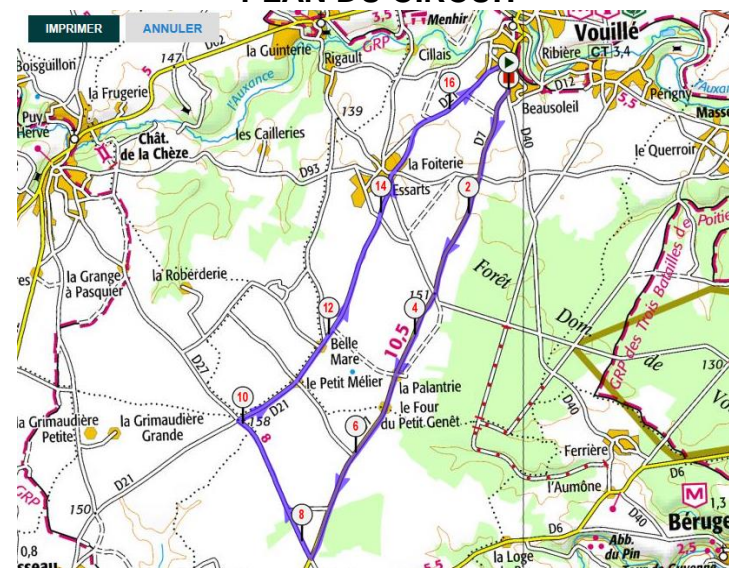
Article 8 : Pour établir le classement compensé, le temps est pris sur le gentleman. L'âge de base est fixé à 40 ans.

- Les gentlemen âgés de plus de 40 ans auront une seconde par mois d'âge retiré au temps réalisé.

Article 9 : Le port du casque est obligatoire pour les gentlemen et entraîneurs.

Article 10 : Le montant de l'inscription est fixé à 15€ par équipe.

PLAN DU CIRCUIT



ENGAGEMENTS GENTLEMEN DE VOUILLE 2015

GENTLEMAN (le plus ancien)

NOM :
Prénom :
Adresse :
Tél Obligatoire : Mail :
Date de Naissance :
Club :
N° de licence :
Catégorie :

ENTRAÎNEUR

NOM :
Prénom :
Adresse :
Tél Obligatoire : Mail :
Date de Naissance :
Club :
N° de licence :
Catégorie :